

Séance publique du 18 octobre 2004

Délibération n° 2004-2179

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Quartiers Guillotière et Gerland - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la ville de Lyon - Signature de la convention-cadre triennale 2004-2006**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'objet du présent rapport concerne la signature d'une convention-cadre triennale, relative à la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) des quartiers de la Guillotière et de Gerland à Lyon, 7° arrondissement, pour les années 2004, 2005 et 2006.

S'appuyant sur les priorités dégagées à l'issue des phases d'études précédentes :

- diagnostic des dysfonctionnements,
- étude-action (état des lieux, besoins prioritaires, dynamique commune),
- mise en place de trois ateliers (cadre de vie, amélioration de la vie sociale, tranquillité sécurité).

l'Etat, la communauté urbaine de Lyon, la ville de Lyon, la région Rhône-Alpes, le Département et les bailleurs et foyers (Sonacotra, Opac du Grand Lyon, SCIC Habitat Rhône-Alpes) s'engagent dans cette nouvelle convention, sur les objectifs suivants :

- axe n° 1 : amélioration du cadre de vie

- . l'amélioration de la propreté et de l'état général des espaces extérieurs et des parties communes (enlèvement des encombrants, gestion des déchets),
- . l'amélioration de la propreté des parcs de stationnement (enlèvement des épaves, mécanique sauvage),
- . l'amélioration des parties communes des immeubles (remise en état et sécurisation) ;

- axe n° 2 : amélioration de la vie sociale et des liens sociaux

- . la structuration du partenariat entre les bailleurs et avec les acteurs locaux,
- . la prise en compte des problématiques spécifiques des foyers (peuplement, parcours en termes de logement),
- . la consolidation du partenariat dans le domaine des attributions, mutations,
- . la réalisation d'un diagnostic croisé des situations sociales les plus fragiles (problème de santé, difficultés économiques, etc.) pour renforcer les modes d'accompagnement social lié au logement dans le cadre du maintien à domicile par la création d'un réseau de professionnels,

- . la liaison avec les instances de concertation existantes,
- . le renforcement de la liaison et de l'écoute avec les habitants ;

- axe n° 3 : *le renforcement de la sécurité et la tranquillité des habitants*

- . le renforcement de la qualification des personnels de proximité,
- . le renforcement et la structuration du travail en partenariat dans le cadre du contrat local de sécurité (cellule de veille, référent, etc.),
- . le renforcement des interventions pour lutter contre le sentiment d'insécurité lié aux occupations abusives des halls d'entrée et des espaces extérieurs,
- . la réflexion sur la mise en place d'un dispositif de médiation et de tranquillité.

Ces trois axes prioritaires font l'objet de déclinaisons plus opérationnelles définies dans un programme d'actions spécifiques détaillées dans ladite convention ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention-cadre triennale relative à la gestion sociale et urbaine de proximité des quartiers de la Guillotière et de Gerland de la ville de Lyon, 7° arrondissement, pour les années 2004, 2005 et 2006.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,